

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le **rôle d'évaluation foncière triennal** tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de Charlevoix-Est est maintenant déposé et servira à l'imposition 2020, 2021 et 2022.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau municipal, aux heures habituelles, situé au 119, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée **avant le 1^{er} mai suivant**, au bureau de la MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame à Clermont au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Saint-Aimé-des-Lacs

Ce 17^{ième} jour de septembre 2019



Suzanne Gaudreault

Directrice générale et
secrétaire-trésorière